

**DOCUMENTATION
SUR SIGTAS ET E-SERVICES**

Jeudi 15 mars 2018

I. PROJET D'APPUI A L'ACCROISSEMENT DES RECETTES INTERIEURES DU BENIN (PAARIB) : OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

Le PAARIB est né d'un protocole d'entente entre le Gouvernement de la République du Bénin et celui du Canada. D'une durée de huit (08) ans, le financement est de francs 13,5 millions de dollars canadiens, soit un peu plus de 6 milliards de francs CFA.

Après la phase de planification et l'adoption des plans de mise en œuvre (PMOP) et annuel (PTA), le PAARIB a effectivement démarré ses activités au Bénin en 2016 avec l'installation de son bureau à Cotonou. Les actions du PAARIB touchent les Directions Centrales et les Directions techniques à compétence nationale la Direction Générale des Impôts (DGI). Ces Directions seront modernisées avec l'implémentation de nouvelles applications informatiques. Il faut noter que cette phase inclut le transfert de compétence. Ainsi, dès l'appropriation par les informaticiens locaux, ces progiciels pourront être étendus vers les autres Directions techniques à compétence territoriale.

L'objectif poursuivi par ce projet est l'amélioration remarquable des recettes fiscales et par ricochet de la situation économique, notamment celle des populations défavorisées, des femmes et des jeunes, grâce à une fiscalité mieux adaptée et plus équitable et à des programmes gouvernementaux plus ambitieux.

En termes de résultats attendus, la DGI sera :

- plus performante dans son rôle de conseiller en matière de politique fiscale ;
- plus efficace dans la mise en œuvre de la politique fiscale et dans la collecte des impôts.

D'abord, il est créé une Unité de Politique Fiscale (UPF) au sein de la DGI. Cette unité est composée d'économistes, de statisticiens et fiscalistes chargés de produire des documents normalisés suite aux analyses de politique fiscale.

Ensuite, pour fournir un service de qualité aux usagers, il est implanté un nouveau système informatique performant dénommé SIGTAS à la DGI. Cette modernisation est accompagnée d'une part par la mise en place d'une nouvelle culture dite « service à la clientèle » dans ses façons d'agir avec le contribuable et d'autre part, inclut la formation et le développement des capacités du personnel de la DGI.

II. SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES TAXES ET ASSIMILES (SIGTAS)

Le SIGTAS est un progiciel qui intègre toutes les fonctionnalités traditionnelles d'une administration fiscale à savoir :

- la fonction d'immatriculation ;
- la fonction d'assiette ;
- la fonction de contrôle ;
- la fonction de recouvrement ;
- la fonction du contentieux ; et,
- autres fonctions connexes.

Sa mise en œuvre permet :

1- la transparence dans les opérations de traitement de l'impôt

En effet, comme partout ailleurs, la fiscalité béninoise se prête aux retenues à la source, ce qui consiste pour l'essentiel dans le paiement par anticipation de l'impôt sur le revenu. Mais dans la pratique, les bénéficiaires des retenues doivent fournir des dossiers avant de jouir effectivement des compensations y relatives suite à des truchements de traitement empreint de lourdeur, ce qui engendre souvent des perturbations tant pour les contribuables que pour l'Administration elle-même. Au nombre des retenues à la source reversées, donnant lieu à compensation, il apparaît particulièrement l'acompte sur impôt assis sur les bénéfices (AIB). Il en est de même pour la retenue à la source sur les revenus fonciers (Retenue-RF) qui obéissent aussi à ces règles de compensation et qui implique des tracasseries identiques.

Désormais, avec le SIGTAS la compensation des retenues à la source est automatique, car au moment des versements d'AIB et des Retenues-RF, le système permet à l'Administration d'encaisser directement dans le compte d'impôt sur les revenus ouverts au nom des bénéficiaires. Point besoin de

constituer des dossiers avant de faire valoir ces retenues en paiement de l'impôt sur les revenus.

Pour ce qui concerne l'AIB acquitté au cordon douanier, le SIGTAS le récupère automatiquement au profit des entreprises qui en ont droit, ce qui impacte le compte d'impôt sur les revenus appropriés.

Par conséquent, les contribuables peuvent dire adieu aux tracasseries connues jadis.

2- L'élargissement de l'assiette de l'impôt

Au regard du potentiel fiscal du Bénin, l'ancienne configuration du système fiscal ne permet vraiment pas de faire contribuer à juste titre tous ceux qui sont assujettis aux divers impôts. Or, si certains contribuables peuvent s'en sortir sans s'acquitter de leurs impôts, le système mis en place peut être qualifié de faible. Un tel système contribuerait à accentuer l'injustice et l'inégalité.

Le SIGTAS a vocation à corriger l'injustice et l'inégalité, car il est pourvu des fonctions capables de ressortir les contribuables qui se tapissent dans l'informel et qui sont parfois auteurs des facturations illégales pouvant engendrer des distorsions dans la chaîne de la TVA.

C'est pourquoi, les entreprises citoyennes n'ont plus à craindre les concurrences déloyales qui leur sont, autrefois, dommageables, car à faculté contributive égale, dans le même secteur d'activité, il y aura égal paiement d'impôt.

3- La modernisation de la DGI par la maîtrise et l'automatisation de la gestion de l'assiette et du recouvrement

Etre une Administration moderne et performante passe par des actions visant les meilleurs principes et pratiques reconnus sur le plan international. C'est pourquoi, la DGI s'est engagée à fournir à ses usagers un service de qualité qui passe aussi par l'automatisation de ses procédures.

Le SIGTAS est un système avancé, car la liquidation de la plupart des impôts auxquels les contribuables sont assujettis est automatique, ce qui réduit considérablement les risques d'erreur dans l'émission des titres de perception.

En outre, le nouveau système admet des interfaces favorables aux téléprocédures, ce qui implique la télé déclaration et le télépaiement.

III. LE E-SERVICES

Le portail *e-services* fonctionne de concert avec le SIGTAS. C'est une application Web, simple et conviviale qui dialogue avec la base SIGTAS. Elle permet aux contribuables enregistrés et aux représentants de ceux-ci, à qui des comptes sont ouverts, de pouvoir :

- 1- effectuer des déclarations sans se rendre dans l'Administration des Impôts ;
- 2- consulter et au besoin imprimer leur situation fiscale ;
- 3- échanger des correspondances avec les Services compétents de l'administration fiscale ;
- 4- demander en ligne certains documents fiscaux.

Par ailleurs, les banques partenaires communiquent avec la base SIGTAS, ce qui offre aux contribuables la possibilité de télépayer les déclarations soumises sans passer à la caisse du Receveur des Impôts.

Pour utiliser les fonctionnalités offertes par *e-services*, il faut se faire ouvrir un compte au nom d'un représentant fiscal. Un lien d'activation est envoyé à ce dernier pour lui permettre d'accéder à cette plateforme.

IV. PERSPECTIVES

Le SIGTAS comporte dix-neuf (19) modules de gestion des taxes et assimilées. Pour sa phase pilote en cours à la Direction des Grandes Entreprises (DGE), il est fonctionnel à hauteur de 38% environ de ses modules.

A terme, les modules comme le remboursement de la TVA, la taxe foncière et les recoupements feront l'objet de développement. De plus, l'utilisation du SIGTAS va franchir le seuil de la DGE pour atteindre les autres Centres de la DGI.

Les contribuables pourront demander et obtenir via *e-services* les documents fiscaux tels que l'attestation fiscale, le certificat d'imposition, l'attestation de résidence fiscale, etc.

Dans les prochaines semaines, *e-services* s'étendra à tous les contribuables dont les dossiers sont gérés à la DGE. Mieux, les entreprises gérées à la DGE pourront télépayer les déclarations soumises à chaque échéance.

V. MISE EN PLACE D'UN ENTREPOT DE DONNEES

Le PAARIB, dans sa mission d'accompagnement de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour l'accroissement des recettes intérieures du Bénin, met en place un ensemble de technologies comprenant la mise à neuf de l'infrastructure informatique réseau et système, et aussi le déploiement d'un nouveau système de gestion des impôts SIGTAS. Une des dernière composant de ce projet est aussi la mise en disposition de la DGI, d'un entrepôt de données dont le but premier est de faciliter la consolidation des données de taxation, mais là aussi le croisement avec d'autres données nécessaires pour prendre des décisions.

L'entrepôt de données de la DGI

Une base de données, qui permettra de mieux historiser les informations de taxation et des contribuables au fil des données, dans le but de permettre des analyses de prospection, de budgétisation et de performance. C'est une première au Bénin, cela permet de placer la DGI sur une option intéressante en phase avec ses réformes en cours. Cet entrepôt de données peut se connecter non seulement à SIGTAS, mais aussi à d'autres sources de données pour permettre à la DGI de faire des croisements de données nécessaire pour accroître ses recettes.

Perspectives

L'an trois du projet PAARIB consacre une réussite du déploiement complet de l'entrepôt de données. La suite sera d'y ajouter une couche d'intelligence et de visualisation des compilations et agrégation de données et ainsi améliorer la performance de la DGI.

VI. LA DGI A LA CROISEE DES CHEMINS !

Depuis quelques années, de profondes mutations sont en cours à la Direction Générale des Impôts (DGI) en vue de la façonner et en faire une administration moderne, à l'écoute des contribuables et créatrice des conditions d'un véritable développement socioéconomique.

Ainsi, outre les réformes fiscales qui visent la simplification des procédures, elle s'active à mettre en place des outils modernes et automatiques de gestion de l'information fiscale.

En effet, le processus d'immatriculation à l'IFU a été simplifié de sorte qu'en quelques heures seulement, le contribuable est à même d'accomplir cette formalité en la matière sans la moindre difficulté.

L'administration fiscale dispose aujourd'hui d'un site WEB où il est possible d'obtenir des renseignements vitaux, tant sur les obligations que les droits du contribuable.

Aujourd'hui, elle va plus loin !

Les télé-procédures (e-services) sont devenues une réalité au Bénin. Il suffira d'un clic pour souscrire ses déclarations et payer ses impôts sans être astreint à se déplacer. Le glas des longues files aux guichets des caisses de la DGI est donc en passe d'être sonné.

Cette innovation a été rendue possible grâce à la mise en exploitation du nouveau système intégré de gestion des taxes et assimilées (SIGTAS), fruit de la coopération entre le Bénin et le Canada.

La DGI, à la croisée des chemins, a choisi la voie du modernisme en tournant définitivement dos à celle de la routine et de l'archaïsme pour le mieux-être de la communauté béninoise toute entière.